

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2020 FORET

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

## Budget FORET : approbation du Budget Primitif 2020 le 26/02/2020

Le budget FORET est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes prévues pour la forêt Noire et pour la forêt du Chatelard.

Sur 2020, des dépenses d'entretien récurrentes et des recettes provenant des ventes de bois et de l'affouage.

Le budget FORET 2020, voté par chapitre, intègre les résultats du compte administratif 2019 :

Résultat de fonctionnement = 17 886.01 €

Résultat d'investissement = - 10 660.49 €

→ Affectation en excédent reporté 7 225.52 € (*recettes de fonctionnement*)

→ Affectation en couverture du déficit 10 660.49 € (*recettes et dépenses d'investissement*)

Globalement, le budget primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP 2020	
	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	69 225.52 €	69 225.52 €
INVESTISSEMENT	25 660.49 €	25 660.49 €
TOTAL	94 886.01 €	94 886.01 €

**PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE = 69 225.52 €****LES DEPENSES :**

Charges à caractère générale, notamment entretien des bois et forêt.	58 115,52 €	
Dépenses imprévues	1 000,00 €	
Autres charges de gestion courante	50,00 €	
Virement à la section de fonctionnement	10 060,00 €	
	<u>69 225,52 €</u>	

**LES RECETTES :**

Résultat reporté en fonctionnement	7 225,52 €	
Ventes de bois et affouage	62 000,00 €	
	<u>69 225,52 €</u>	

**PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE = 25 660.49 €****LES DEPENSES :**

Déficit d'investissement reporté	10 660,49 €	
Travaux sylvicoles	15 000,00 €	
	<u>25 660,49 €</u>	

**LES RECETTES :**

Virement de la section de fonctionnement	10 060,00 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé	10 660,49 €	
Subvention du conseil régional / travaux sylvicoles 2019	3 680,00 €	
Subvention HBA / travaux sylvicoles 2019	1 260,00 €	
	<u>25 660,49 €</u>	